

N° 588 septembre 2019

N°CPPAP 0220s07170

Fédération FO de la métallurgie

le journal



www.fo-metaux.org

Energies renouvelables

De l'électricité dans l'air

Alors que la transition énergétique s'avère plus urgente que jamais, tout ou presque reste à faire pour assurer une véritable production d'énergie renouvelable en France. Pour relever ce défi, il faudra une réponse industrielle, mais notre pays en a-t-il encore les capacités ?

FVM - p.9
à nouveau dans la tourmente

Renault - p. 14
FO repart en campagne

Türk Metal - p. 19
Le syndicalisme aux portes de l'Europe

Sommaire



Ce mensuel est le vôtre...

Organe de la Fédération Force Ouvrière
de la Métallurgie,

"FO Métaux LE JOURNAL"

est le magazine de tous ses syndicats et de tous
ses adhérents.

Si vous voulez qu'il remplisse efficacement son rôle de
lien et de reflet de l'actualité, n'hésitez pas à prendre
contact avec la rédaction dès qu'un événement le
justifie.

Informez-nous des conflits qui surviennent dans votre
entreprise et des accords qui y sont signés. Cela donne
des éléments de comparaison et rend service à d'autres
syndicats, engagés eux aussi dans des discussions.

Faites-nous part de vos expériences syndicales.

Pour tout ce qui concerne le journal, appelez la
Fédération :

Tél. : 01 53 94 54 27 • Fax : 01 45 83 78 87

Chiffes à connaître :

SMIC horaire brut : 10,03 euros

SMIC brut mensuel : 1 521,56 euros

Plafond de la sécurité sociale :

3 377 euros par mois

(pour l'année 2018 : 40 524 euros)

Coût de la vie :

-0,2 % en juillet (-0,2 % hors tabac);

+1,1 % en glissement sur les 12 derniers
mois (+0,9 % hors tabac).

Chômeurs : 3 632 500

(catégorie A, publiés le 25 juillet 2019)

Indice de référence des loyers :

129,72 (2^{ème} trimestre 2019).

Taux d'intérêt (28 septembre) :

-0,36 % au jour le jour.

3 Editorial

4 L'événement

Pas d'énergie verte sans industrie ! 4-8

9 Actualité sociale

FVM à nouveau dans la tourmente 9

Négociations salariales difficiles en Côte-d'Or 9

10 Actualité syndicale

L'actualité en bref 10

A fond la formation 12-13

USM des Ardennes : un nouvel élan 14

Renault : FO repart en campagne 14

Thalès : l'intégration de Gemalto en question 15

Métaux de Haute-Garonne : en pleine croissance 15

Schaeffler : prêts à tout pour les salariés 16

Airbus Saint-Nazaire et Nantes : les défis du CSE 17

Essilor : élections accomplies 18

Métaux de Chartres : objectif développement 18

20 Infos

IndustriALL Global Union : protéger le syndicalisme 19

FO MétaPole fête ses 10 ans 19

Türk Metal : le syndicalisme aux portes de l'Europe 20

APAVE : prêts à relever les défis de demain 20

21 Vos droits

Canicule :
quels droits pour les salariés ? 21

22 Jeux

Des métaux et des mots 22



Et toujours
l'information
en ligne sur...
www.fo-metiaux.com



Avant de parler de l'actualité et des différents dossiers qui nous attendent en cette rentrée, un mot pour espérer que vous avez toutes et tous profité de cette période estivale et que vos congés vous ont permis de vous ressourcer et de passer des moments agréables avec vos familles et amis. Au début du mois d'août, tout en profitant de cette période estivale, nous avons, au travers de différents tweets, tenu à remercier l'ensemble des délégués, militants et adhérents FO de la métallurgie. En effet, ce sont des femmes et des hommes qui, au quotidien, mènent des combats en toute indépendance et donnent de leur temps et de leur personne pour défendre les salariées et les salariés tout en obtenant des victoires pour une meilleure justice sociale dans leurs entreprises.

Ces femmes et ces hommes ont du mérite car elles et ils accomplissent ces missions dans un changement de contexte législatif qui transforme de manière négative les Instances Représentatives du Personnel (IRP) depuis le 1er janvier 2018, et compte tenu des échéances des élections professionnelles qui vont se dérouler jusqu'à la fin de l'année 2019. Les CE, DP, et CHSCT sont fusionnés en CSE (Comité Social et Economique) avec moins d'outils et de moyens pourtant nécessaires à la défense des intérêts des salariés et à la paix sociale dans les entreprises. Cela n'arrête pas leur détermination à défendre les salariés et nous sommes fiers, au niveau de la Fédération, de les représenter.

Pour revenir à l'actualité, le dossier le plus chaud sera sans nul doute celui de la réforme des retraites. Dans notre édito du mois d'avril, nous avons indiqué les différentes possibilités d'échéances de cette réforme et précisé les points d'ores et déjà acquis et ceux restants à trancher. Comme nous l'avions prévu, le 18 juillet, Jean-Paul Delevoye, haut-commissaire chargé par le gouvernement du dossier des retraites, a remis son rapport de recommandations et de propositions au Premier ministre.

Ce rapport, intitulé « Pour un système universel de retraite », comporte 234 pages dont une annexe. Tout n'est pas forcément à jeter, mais

Retraites : le moment de la riposte est venu

nos craintes sont avérées, plus particulièrement en ce qui concerne la baisse du niveau des retraites. Sous le prétexte d'une retraite plus simple et plus juste pour tous, c'est une réelle remise en cause de nos systèmes actuels. En avril, nous avons indiqué qu'il faudrait que FO prépare la riposte. Le moment est venu ! Nous demandons aux salariés et à nos représentants de s'organiser pour répondre à l'appel de notre Confédération : « Toutes et tous à Paris le 21 septembre 2019 ».

Pour nous, il s'agit là d'une première étape, car rien n'est joué et nous pouvons encore peser sur les décisions à venir. D'autant plus qu'à en croire ce que nous avons entendu récemment dans les médias, le gouvernement commence à reculer sur l'échéance de la future loi, quitte à désavouer le haut-commissaire, pour laisser apparemment davantage de temps aux débats. Il va consulter les citoyens et organiser un nouveau cycle de concertations. Nous ne savons pas si c'est un changement de méthode pour une réelle écoute sur un dossier aussi sensible qu'explosif. Nous ne sommes pas dupes, nous savons que ce report prend en compte l'échéance électorale des municipales prévues en mars 2020. C'est un calcul purement politico-politicien qui n'est pas fait pour défendre notre système de retraite et les différents régimes. Alors, le 21 septembre, nous comptons sur votre présence.

Dans l'un des prochains éditos, nous vous ferons un point sur les négociations en cours et liées au futur dispositif conventionnel de la Métallurgie. L'UIMM voulait terminer ces négociations à la fin de cette année, ce ne sera pas le cas. Pour FO Métaux, cela n'était pas sérieux ni envisageable étant donné le nombre de thèmes restant à traiter.



Organe officiel de la
Fédération confédérée FO
de la Métallurgie

Directeur de la publication :
Frédéric Homez

Imp.Spéciale FO Métaux
N° de CPPAP: 0220s07170

Rédaction : Temps Forts

Publicité : PMV
9, rue Baudoin, 75 013 Paris

Contact :
01 53 94 54 00
contact@fo-metiaux.fr

Pas d'énergie verte sans industrie

Après l'accord de Paris sur le climat de 2016, la préoccupation environnementale est censée marquer de son sceau l'acte II du quinquennat. Attendu après les promesses vertes de l'exécutif et la percée écologiste aux européennes, le gouvernement s'est engagé à ce que les 12 prochains mois "soient ceux de l'accélération écologique". Si les ambitions affichées sont impressionnantes et paraissent à la hauteur des enjeux du changement climatique, les pouvoirs publics ont-ils les moyens de les concrétiser ? L'industrie, pourtant incontournable en la matière, a-t-elle sa place ? Le dossier des énergies renouvelables est ici central mais à regarder de plus près son traitement au cours de la dernière décennie, le doute est permis. Éléments de réponse.



Les éoliennes restent le «visage» des énergies renouvelables.

Pour atteindre la neutralité carbone en 2050, l'Hexagone va accélérer le développement des énergies renouvelables sans pour autant renoncer au nucléaire. Tel est le schéma annoncé en novembre dernier, lors de la présentation de la PPE (politique pluriannuelle de l'énergie) par le président de la République pour réaliser la transition énergétique. Quelques mois plus tard, le 25 avril 2019, il dévoilait la proposition d'un Pacte productif, dont un volet qui entend amplifier le mouvement vers l'économie circulaire, ce nouveau modèle de système écologiquement vertueux théorisé au début des années 2000 pour répondre aux enjeux du développement durable. Parmi les axes majeurs de cette transformation, la décarbonation de l'industrie, pour laquelle notre organisation s'est investi de longue date, et surtout le soutien au déploiement de nouvelles filières énergétiques, autrement dit la promotion des énergies vertes. La compétitivité de l'énergie est un atout essentiel de l'attractivité du territoire français, notamment sur le coût de l'électricité. Augmenter la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique français permettrait donc de tirer les prix à la baisse pour servir ces objectifs mais aussi de pousser la part de l'industrie dans notre PIB avec l'objectif affichée de passer de 13,5 % aujourd'hui à 15 % en 2025 et 20 % en 2030, et contribuer ainsi à améliorer la si-

tuation de l'emploi. Pour le moment, en termes d'action publique, le compte d'affectation spéciale (CAS) transition énergétique a ainsi subventionné les énergies renouvelables à hauteur de 5 milliards d'euros en 2018. Mais de l'aveu même du gouver-

nement, les retombées économiques en termes de valeur ajoutée nationale ne sont toujours pas satisfaisantes, notamment en matière de production d'équipements. L'analyse du secteur montre d'ailleurs une situation contrastée et à l'histoire compliquée. La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte a fixé l'objectif de 40% d'énergies renouvelables électriques dans la production nationale en 2030. En 2017, les énergies renouvelables –essentiellement l'hydroélectricité, le solaire photovoltaïque et l'éolien– ont représenté 17 % de la production électrique nationale. Si ces filières ne manquent pas d'atouts et de potentiel, elles auront de nombreux obstacles à relever pour atteindre les objectifs de la loi et fournir une réponse qui ne pourra être qu'industrielle. La plus visible des énergies renouvelables reste l'éolien, avec 4,5 % de la production électrique française. Il faut attendre le début des années 2000 pour voir de véritables efforts pour créer une filière éolienne en France, notamment avec la loi du 10 février 2000, relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité. Deux décennies après, le résultat est loin d'être à la hauteur, en particulier dans l'éolien offshore. La filière n'en représente pas moins de 18 000 emplois directs et indirects en 2018 et près de 600 acteurs industriels pour un chiffre d'affaires de 4,5 milliards d'euros, dont 60 % dans l'exploitation et la main-

Un soleil électrique

Concernant le solaire, le gouvernement souhaite multiplier par 5 la puissance du parc français d'ici 10 ans. Le photovoltaïque représente la troisième source d'électricité renouvelable du pays, avec 8 766 MW de puissance, soit presque 2 % de la production électrique en France. La filière compte 7 000 emplois directs, une production en hausse, des objectifs élevés sur les 10 prochaines années, mais des défis technologiques importants à relever malgré une spectaculaire baisse de ses coûts de production sur la dernière décennie... Si les industriels français se défendent en ce qui concerne les équipements électriques des centrales solaires et l'exploitation de ces dernières, reste que la filière compte peu de fabricants de modules, hormis Fronroche, SunPower ou encore PhotoWatt. Et encore ces acteurs sont-ils souvent filiales de grands groupes, bien souvent rachetés après une faillite. Ils font face aux géants chinois, américains et allemands qui dominent cette industrie.



tenance. Selon l'ADEME, elle pourrait créer entre 60 000 et 93 000 emplois directs et indirects à horizon 2050.

Ce n'est donc pas un hasard si, le 12 juin dernier, afin de coller aux ambitions de la programmation pluri-annuelle de l'énergie, le ministre de l'Écologie annonçait que 150 nouveaux projets dans l'éolien terrestre avaient été choisis. Il s'agit aussi de rattraper le retard de la France en la matière. En effet, le déploiement de l'éolien terrestre reste bien loin des différents objectifs qui lui étaient fixés. Sur la période 2004-2015, les pouvoirs publics visaient de 1580 MW/an. La barre des 840 MW/an a été difficilement atteinte. Sur l'éolien offshore, tout reste à faire puisqu'aucun parc n'est aujourd'hui véritablement en fonctionnement, alors qu'on dénombre en Europe 4 000 éoliennes en mer. Seule exception : le démonstrateur technologique Floatgen. Cette turbine et de son concept de flottaison 100% français installé en 2013 au large du Croisic vise à valider en conditions réelles d'utilisation une éolienne offshore de 2 MW posée sur une fondation flottante en béton. Si les premiers résultats sont plus qu'encourageants, on est encore loin d'un déploiement à grande échelle.

Le lancement du premier parc éolien offshore, au large de Saint-Nazaire (Loire-Atlantique), le 14 juin dernier a laissé penser que le mouvement était enfin engagé. Le ministre de l'Écologie avait alors signé un contrat avec 80 unités dont la fabrication devait être assurée sur place dans l'usine de l'ex-Alstom, General Electric. Deux jours plus tard, l'entreprise annonçait par communiqué de presse sa décision d'abandonner deux des trois parcs éoliens qu'elle devait construire sur le littoral français. GE devait en effet fournir les éoliennes de trois parcs offshore développés par le consortium Eolien Maritime de France (EMF) au large de Courseulles-

sur-Mer (Calvados), Saint-Nazaire (Loire-Atlantique) et Fécamp (Seine-Maritime). Le groupe faisait finalement savoir qu'il ne tiendrait ses engagements que « pour le premier parc éolien en mer français d'EMF à être purgé de tout recours », à savoir celui de Saint-Nazaire, dont

le lancement marquait aussi la fin d'un combat juridique de sept ans alimenté en particulier par les marins-pêcheurs. Comme la plupart des projets éoliens, ces trois futurs parcs qui avaient été remportés à l'origine par Alstom, étaient l'objet de nombreux recours administratifs et GE a considéré que « les retards excessivement importants cumulés depuis 2012 liés à ces recours ont eu un impact significatif sur les caractéristiques économiques de ces projets ». Comprendre : la



L'offshore peine à décoller, malgré le potentiel du territoire français.

rentabilité des projets est largement compromise par



L'éolienne française en mer n'est qu'au stade de l'expérimentation;

la multiplication des procédures pour empêcher l'installation d'éoliennes en France. On tombe ici sur un des freins au développement de l'éolien en France : la complexité du cadre juridique, que la Cour des comptes, en 2013 – déjà ! – pointait comme telle. Les délais d'instruction par les services administratifs sont longs. L'empilement des réglementations multiplie les motifs de recours par les opposants dans près d'un

Les suites du retrait de GE de deux projets de parcs éoliens en juin dernier ne manquent pas d'ironie et mettent en lumière un autre handicap de l'éolien en France : le manque d'acteurs industriels capables de porter la filière et ses ambitions. EDF, l'opérateur des parcs visés par le désengagement de GE, a immédiatement remplacé l'américain par un autre fabricant de turbines éoliennes : le numéro 1 européen Siemens-Gamesa, qui comprend... les anciennes activités d'Areva dans l'éolien. En 2007, Areva Wind avait pris pied dans la filière en rachetant l'Allemand Multibrid. En 2009, elle n'avait déjà plus de français que son actionnaire Areva et son siège social, ses usines étant situés en Allemagne. Elle s'était cependant engagée, à la suite du premier appel d'offres pour l'éolien en mer en avril 2012, où le consortium Iberdrola-Areva avait emporté un site, à construire deux usines au Havre et à créer 2 000 emplois. Avec les deux champs éoliens gagnés au deuxième tour avec GDF Suez, le groupe parlait de quatre usines au Havre et 6 000 emplois directs et indirects. En 2014, Areva créait avec Gamesa une entreprise commune nommée Adwen dans le domaine de l'éolien en mer. Le groupe avait fini par céder pour 60 millions d'euros en septembre 2016 ses éoliennes en mer à Gamesa, après avoir abandonné le solaire et la biomasse. Sa diversification ratée dans les énergies vertes, qui n'ont jamais dépassé 6 % du chiffre d'affaires, aura coûté 1,5 milliard d'euros.

projet sur trois. 50% des projets

éoliens ont fait l'objet de recours entre 2012 et 2014, induisant des retards pouvant dépasser 3 ans. Le potentiel exploitable à terre est fortement réduit par diverses contraintes, en particulier par l'obligation d'éviter les zones d'exclusion imposées par le ministère des Armées pour les radars ou l'entraînement à très basse altitude, ou encore les zones écologiquement protégées, les périmètres historiques, sans oublier l'obligation de construire à plus de 500 mètres des habitations. Ainsi en Bretagne, où l'habitat est dispersé, à peine 4 % du territoire est éligible à l'éolien.

La taille et la position géographique de son territoire donnent pourtant à la France le deuxième potentiel éolien européen après celui de la Grande-Bretagne et l'ADEME estime le potentiel éolien offshore français à 30 000 MW. Mais il faut actuellement six à huit ans pour concrétiser un nouveau projet éolien en France, le double de la moyenne européenne, contre deux ans et demi en moyenne en Allemagne selon l'association de professionnels France Énergie éolienne. La capacité cumulée des projets en attente de raccordement équivaut à celle raccordée depuis l'origine... Dans sa Programmation pluriannuelle de l'énergie, présentée en novembre dernier, la France s'est fixé comme objectif d'installer 35 GW de capacités éoliennes terrestres d'ici 2028, contre les 14 GW actuels. Des objectifs qui resteront lettre morte si rien ne change. A peine dévoilée, l'ambition était d'ailleurs mise à mal par une décision du conseil d'Etat quelques semaines plus tard, abrogeant un décret donnant aux préfets régionaux la responsabilité d'accorder les permis environnementaux nécessaires à la construction de champs d'éoliennes. Depuis, plus personne ne peut les délivrer et les installations d'éoliennes sont en chute libre.

A l'origine de cette situation se trouve notamment un large manque d'anticipation des difficultés lors de la fixation des objectifs et du cadrage réglementaire. La durée de développement des projets a également été sous-estimée, de même que l'aménagement du réseau électrique et les coûts afférents. Par ailleurs, d'autres points comme la cohabitation avec l'observation radar et certaines activités aéronautiques, la vision de l'aménagement du territoire et les difficultés d'intégration locales n'ont pas été suffisamment prises en compte. En clair, ce qui a manqué dans ce dossier est avant tout une véritable politique industrielle et un Etat-stratège capable de la mettre en œuvre. Certes, le Pacte productif propose dans son volet « industrie » de poursuivre la simplification administrative, dont les investisseurs dénoncent régulièrement la complexité. Mais cela suffira-t-il ?

Echecs industriels

En 2015, c'est au tour de l'autre acteur majeur de l'éolien français de sortir du jeu. Alstom semblait pourtant décidé à s'y tailler une place à partir de 2007, avec le rachat de l'espagnol Ecotècnia, rebaptisé Alstom Wind, qui a remporté en 2013 un contrat pour 34 éoliennes de 3 MW au Mexique, un autre pour 414 MW au Canada et surtout un contrat de 450 M€ pour équiper l'un des plus importants champs éoliens terrestres au monde, dont les 440 éoliennes devaient être fabriquées dans l'usine Alstom de Camaçari, dans l'État de Bahia. Mais le groupe était structurellement faible depuis 1998, année où les errements stratégiques d'Alcatel aboutirent à une vente qui le laissa exsangue et provoqua sa quasi-faillite en 2003. Fragilisé dans la compétition contre Siemens et GE, Alstom fit ensuite les frais de la stratégie de prédation de ce dernier, avec la complicité des autorités américaines et françaises, débouchant sur la vente presque forcée des actifs énergies d'Alstom, un des piliers de notre indépendance énergétique que la France

avait mis un demi-siècle à construire et qui suscitait l'envie de beaucoup de concurrents étrangers. Au passage, c'est aussi un savoir-faire unique dans des technologies de pointe, comme celle des turbines Arabelle qui équipent toutes nos centrales nucléaires, qui est passé dans les mains de General Electric. Cet élément est pourtant essentiel pour permettre à la France de continuer l'exportation des centrales nucléaires complètes basées sur une technologie française, sans avoir à demander l'aval de Washington... Vendre une entreprise aussi stratégique qu'Alstom contre une promesse de créer 1 000 emplois qui n'engage que celui qui y croit montre, là encore, une absence de vision stratégique et de politique industrielle. Quatre ans après, non seulement ces 1 000 emplois n'ont pas été créés, mais plus de 1 000 vont disparaître, sans compter ceux menacés par le forfait de GE sur les champs offshore français.

Le résultat global est donc catastrophique pour l'industrie française, pour l'emploi mais aussi pour notre souveraineté industrielle dans le domaine stratégique qu'est la production d'électricité nucléaire. Forte du potentiel de son littoral, la France avait voulu miser sur la création d'une nouvelle filière d'excellence dans ce domaine. Les géants Alstom et Areva devaient en être les fers de lance. Bilan : l'aventure dans l'éolien aura duré moins de dix ans, les acteurs français ayant déserté le secteur avant de l'avoir réellement investi et l'État n'ayant pas su donner les impulsions nécessaires alors que son soutien était pourtant crucial pour la création d'une véritable filière industrielle tricolore. Il faut ici souligner un manque initial d'ambition industrielle pour développer cette filière. La vision « d'une filière industrielle française qui puisse remporter des marchés en Europe et dans le monde » cède la place à une absence quasi totale d'acteurs français dans cette filière lourdement subventionnée. Un constat qui repose aussi sur l'absence d'effort de coordination de la R&D en ce sens, même si le Pacte productif va tenter de remédier à ce problème.

Bien qu'il n'y ait pas de grand fabricant d'éoliennes français (turbinier qui conçoit et assemble les machines), une industrie éolienne française existe bien. Elle s'est spécialisée dans la fabrication et l'assemblage des composants intermédiaires des éoliennes (mâts, pales, générateurs...), le développement de projets et la maintenance des turbines. Son activité est à 80 % tournée vers l'exportation et capte 4 % du marché mondial. Pour autant, la fabrication de turbines

Hydroélectricité, la force tranquille



Ce n'est pas l'éolien qui tient le premier rang en matière de production mais l'hydroélectricité, avec environ 10 à 12 % de la production électrique nationale et plus de la moitié de l'électricité renouvelable. Elle est un vecteur d'emploi non négligeable, avec environ 20 000 salariés directs et indirects. La France est historiquement bien équipée avec un développement important des ouvrages hydroélectriques dès le début et tout au long du vingtième siècle, et compte aujourd'hui 2 000 installations au fil de l'eau et 400 barrages. Le secteur est néanmoins arrivé à maturité et présente un potentiel de développement très limité à l'avenir. D'abord par les capacités du territoire, fort bien équipé. Ensuite parce que la production hydroélectrique dépend fortement du débit des cours d'eau et, plus largement, de la pluviométrie. Alors que les périodes de canicule et de sécheresse se multiplient, avec le manque d'eau qui en découle, sa part dans le mix énergétique français est appelé à décliner. Si l'optimisation des infrastructures existantes est à l'ordre du jour, la création de nouvelles centrales ne l'est plus, même si le premier appel d'offres pour le développement de la micro et de la petite hydroélectricité, lancé en 2016, montre la volonté d'exploiter le potentiel restant, mais avec des projets de moindre envergure. D'ici 2028, l'hydroélectricité devrait passer de la première à la troisième place en tant que source d'énergie renouvelable du pays.

est présente en France sur certains marchés (moyen éolien, éoliennes en mer) ou en éolien terrestre avec des technologies spécifiques (machines à entraînement direct) portées par des petits acteurs, comme Vergnet, centré surtout sur les éoliennes de petite ou moyenne puissance, en particulier ses éoliennes haubanées rabattables en cas de cyclones, particulièrement adaptées au climat des Antilles ou de l'Océan Indien. L'entreprise a échappé à la liquidation en 2018, malgré la présence de la BPI en tant qu'actionnaire à 42 %, signe parmi d'autres de l'absence de volonté de construire une véritable filière française de l'éolien.

Au niveau global, le maillon de la fabrication et de l'assemblage est le principal créateur de chiffre d'affaires (c'est-à-dire le principal poste de coût dans un projet éolien global



Une véritable politique industrielle va-t-elle être mise en place ?

-65 à 80% des coûts globaux des projets installés), devant l'installation et mise en service (entre 15-30% des coûts) et l'exploitation. On peut mentionner Francéole, qui fabrique des mâts en acier sur deux sites de production et est présent sur quelques marchés européens. L'entreprise de construction Freyssinet se positionne également sur la construction de mâts en béton pour éoliennes de grande hauteur, utilisés notamment pour des projets au Brésil. Aucun acteur français ne fabrique de pales d'éoliennes de grande longueur qui seraient à destination des machines de puissance nominale 2 à 3MW. Concernant la nacelle, qui contient la majorité des éléments mécaniques et électriques permettant de transformer la puissance en courant alternatif adapté aux besoins du réseau, elle nécessite des matériaux composites, qui entourent généralement une structure mécano-soudée en acier. Tous ces éléments sont composés de pièces de fonderie usinées et forgées de très grandes tailles. Si la Chine, les Etats-Unis et l'Inde sont les premiers producteurs de ce type de pièces, certaines fonderies en France proposent de fournir des pièces métalliques moulées au marché éolien, comme Ferry Capitain ou les fonderies Hellin. POMA, qui termine la construction d'une usine d'assemblage de nacelles d'éoliennes terrestres en Rhône-Alpes, forme depuis 2015 un partenariat avec l'entreprise allemande Leitwind afin de produire les premières éoliennes à grande échelle fabriquées en France. Malgré ce tissu local, l'écrasante majorité des éoliennes installées en France sont de marques étrangères.

Il n'existe plus de fabricant français d'éoliennes, mais cela pourrait évoluer grâce aux parcs éoliens en mer, dont les matériels devraient être en partie construits en France.

Pour cela, il faudra relever des défis technologiques et logistiques pour aboutir notamment à une baisse des coûts du MWh. Le tout nécessitera des innovations de rupture en musclant la R&D dans notre pays, mais aussi en renforçant les liens entre les laboratoires de recherche, les grandes entreprises, les PME et les start-ups, ce qu'ambitionne de faire le Pacte productif. Mais attention, accroître le financement n'est pas une stratégie en soi et la question de la lisibilité des dispositifs de soutien à l'innovation devra évoluer. Sans oublier la question de la fiscalité de la production, relativement lourde en France, et sur laquelle FO alerte avec constance dans ses publications et analyses. Evidemment, il faudra aussi développer les compétences et l'attractivité des métiers, une problématique à laquelle l'industrie est confrontée depuis plusieurs années et qui bloque parfois la croissance des entreprises. Autant dire que les défis à relever ne manquent pas. Le ministre de l'Ecologie a annoncé le 21 juin le lancement de trois nouveaux appels d'offres pour des parcs éoliens flottants commerciaux au sud de la Bretagne, en Occitanie et en Provence-Alpes-Côte d'Azur. De quoi ajouter 750 MW de capacité installée au niveau national. Si l'annonce confirme la priorité que les pouvoirs publics semblent enfin vouloir donner à l'éolien, il faudra que les mots soient, pour une fois, confirmés par des actes. Il y a urgence et encore un long chemin à parcourir avant pour atteindre l'objectif de 32 % d'énergies renouvelables dans la consommation d'électricité du pays d'ici 2030. Rien ne se fera sans une véritable politique industrielle.

Bulletin d'adhésion

Je désire adhérer au syndicat FO Métaux le plus proche ou prendre contact avec FO Métaux :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Tél. :

Entreprise :

A retourner à :

Fédération FO de la Métallurgie
9 rue Baudoin - 75013 Paris
Tél. : 01 53 94 54 00

FVM à nouveau dans la tourmente



le secrétaire de syndicat Jean-Louis Jullien ont été négociés à Bercy. Au cœur de leurs revendications : du supra-légal pour les salariés, qui en ont bien besoin. Sur les 150 CDI que compte FVM pour une moyenne d'âge de 48 ans, un tiers a plus de 55 ans. FO a obtenu un bon accord, dont la date d'application demeure cependant inconnue. Et pour cause : sa mise en œuvre est subordonnée à la réalisation d'un business plan, que Jinjiang n'a à ce jour pas mis en œuvre ! Aujourd'hui, ce sont près de 130

Après presque une décennie de difficultés, les salariés de la fonderie FVM avaient cru être tirés d'affaire avec la reprise du site par le chinois Jinjiang fin 2017. Mais rien ne s'est passé comme prévu. En fait, rien ne s'est passé du tout. Absence d'investissements et d'embauches, perte de rentabilité du fait d'une baisse des volumes au profit de la qualité et inexistence de stratégie commerciale ont amené à une réduction des commandes de Renault, principal client de la fonderie, pour aboutir à une cessation de paiements le 6 juin, puis un redressement judiciaire prononcé le 29 juillet par le tribunal de commerce de Foix. Pour les observateurs du dossier, l'attitude de Jinjiang reste un mystère...

Avec l'appui de notre Fédération, les métallos FO menés par

emplois qui sont menacés, voire l'intégralité du site.

Le 31 juillet, le secrétaire fédéral Lionel Bellotti et le secrétaire de l'USM54 Laurent Bernard ont rencontré les métallos FO de FVM pour faire le point sur la situation, examiner le profil des repreneurs qui devaient visiter le site en août et réfléchir à des solutions de continuité pour la fonderie. « Au-delà de la situation de FVM, c'est aussi le problème de l'absence de stratégie industrielle pour le secteur des fonderies qui est posé, alors que nombre d'entre elles survivent à peine, diagnostique Lionel Bellotti. Cette industrie est à la base et à l'amont de toutes les autres et il est impératif, au travers du dossier FVM, de réfléchir à la place qu'on veut lui donner dans notre pays. »

En redressement judiciaire depuis le 29 juillet, la fonderie FVM, à Villiers-la-Montagne (Meurthe-et-Moselle) est une nouvelle fois en danger. Les métallos FO, qui se battent pour la survie de l'entreprise, ont reçu la visite du secrétaire fédéral Lionel Bellotti et du secrétaire de l'USM54 Laurent Bernard le 31 juillet. Ensemble, ils ont examiné la situation et les options qui se présentent pour la fonderie

Négociations salariales difficiles en Côte d'Or

Il aura fallu près de quatre mois aux métallos FO de Côte-d'Or pour parvenir à un accord sur les RMGA avec l'UIMM du département. Le secrétaire de l'USM21 Jean-Pierre de Oliveira, qui a mené les négociations pour notre organisation, déplore le flou entretenu par le patronat au fil des échanges.

Les premières négociations des RMGA ont débuté le 8 avril au siège de l'UIMM en Côte d'Or. Dès le début des discussions, les propositions patronales se sont avérées trop faibles, à 1,2%. Pour FO, aucune signature ne peut être envisagée sans que le premier niveau de la grille des RMGA ne dépasse le SMIC de façon significative. Au fil des échanges, l'UIMM réévalue ses propositions pour arriver à 1,8% pour les trois derniers échelons de la grille de salaires, avec une valeur du point à 4,95 euros.

« La chambre patronale est restée évasive et floue quant au nombre de salariés concernés par cette grille, à défaut de chiffres précis, s'insurge Jean-Pierre de Oliveira. Alors que cette année l'activité repart, que le chômage est au plus bas, que les perspectives sont bonnes, l'UIMM a voulu continuer sa politique d'appauvrissement de ses salariés. » Cette année au niveau national il a été négocié entre l'UIMM et les Organisations syndicales une augmentation de 2,1 % pour les ingénieurs et cadres. L'écart se creuse entre les ouvriers et les cadres... « Alors que partout nous entendons parler d'égalité par l'UIMM, pourquoi vouloir différencier avec un si grand écart deux catégories de salariés ? demande le secrétaire de

l'USM21. Nous lisons partout que l'industrie recrute, qu'elle est en manque de main d'œuvre qualifiée, cela n'est pas surprenant quand le salaire se limite au Smic pour des conditions de travail parfois pénibles (bruit, travail posté voire de nuit...) »

Heureusement, grâce à la ténacité de FO, c'est finalement le 3 juillet qu'est signé un accord à 1,8 % sur l'ensemble de la grille avec une valeur du point à 4,96 euros. Il permettra aux salariés des petites entreprises de bénéficier des augmentations conventionnelles.



Négociations, réunions de travail mais aussi fait insolite, l'actu de FO Métaux se décline également en brèves...

Nouveau coordinateur pour Valeo



Réunis en coordination à la Fédération le 2 juillet, les métallos FO de Valeo ont profité de cette réunion consacrée à l'agenda social et aux négociations en cours pour faire un point sur le fonctionnement de leur coordination. En présence du secrétaire fédéral Laurent Smolnik, ils ont également entériné le passage de témoin entre Géraldine Nivon et Bertrand Bellanger, DSC Valeo Vision, qui a pris le relais en tant que coordinateur FO Valéo.

Bon accord pour les services de l'auto

FO Métaux a signé le 3 juillet l'accord sur les salaires minima pour 2020 dans la branche des Services de l'Automobile. Notre organisation entérine ainsi la poursuite d'un engagement patronal obtenu par FO il y a plusieurs années : la réévaluation progressive des échelons 17, 18 et 19, pour les positionner à un niveau plus conforme à ce qu'ils représentent. Au global, la grille progresse de 1,9 % sur les tous les échelons, à l'exception des échelons 17, 18 et 19 qui progressent respectivement de 2,41 %, 2,45 % et 2,10 %. L'accord est disponible sur notre site internet.



Joli résultat pour Renault Trucks Blainville



L'assemblée générale du syndicat FO Renault Trucks de Blainville, le 4 juillet, a permis de revenir sur les récentes élections CSE. En compagnie du secrétaire fédéral Laurent Smolnik et de la DSC Aline Cachard, les métallos FO ont analysé leurs bons résultats. Avec une progres-

sion de près de 6 points, ils ont gagné leur représentativité en s'établissant à 13 % des voix. Chaudement félicités par Laurent Smolnik, ils n'entendent pas s'arrêter là et comptent bien continuer de faire progresser FO.

L'égalité professionnelle à l'index



La Commission égalité Homme/Femme mise en place par notre organisation sous la supervision de la secrétaire fédérale Nathalie Capart s'est réunie le 11 juillet. La réunion a permis aux participantes et participants de revenir sur l'index « égalité » issu de la loi du 5 septembre 2018. Ce dossier très technique a fait l'objet d'échanges nourris autour des éléments de calcul et des indicateurs qui le composent. Les travaux ont aussi porté sur la nomination

obligatoire par les CSE d'un référent sur le harcèlement et les agissements sexistes, ainsi que l'obligation de négocier avec les partenaires sociaux un accord sur l'égalité professionnelle et la suppression des écarts de rémunération entre hommes et femmes. Une documentation complète est disponible sur notre site internet.

AÉSIO, GROUPE MUTUALISTE AU PLUS PRÈS DES SALARIÉS



Le Groupe AÉSIO, partenaire de l'Union départementale FO 42, est composé des mutuelles Adréa, Apréva, Eovi Mcd et propose des avantages et des services concrets aux salariés :

- ... **Un service de proximité** avec un réseau de plus de 300 agences réparties sur l'ensemble du territoire.
- ... **Un service tiers-payant intégral** grâce aux nombreux accords conclus sur l'ensemble du territoire.
- ... **Un espace sécurisé** pour consulter vos remboursements et effectuer des démarches en ligne.
- ... **Un réseau de soins KALIVIA** pour bénéficier d'équipements optiques et auditifs au meilleur rapport qualité/prix.
- ... **Un service d'assistance** en cas d'hospitalisation, de maternité, d'immobilisation à domicile.
- ... **Un service de consultation à distance** pour toute question médicale à distance avec un médecin généraliste ou spécialiste, en toute sécurité et confidentialité.
- ... **Un service de prévention** pour participer à des actions de santé publique et santé au travail.
- ... **Un fonds d'action sociale** pour des salariés en situation sociale et financière difficile.

Votre contact :

David DELOYE

david.deloye@aesio.fr

01 80 49 80 05

06 79 82 91 90

 GROUPE
AÉSIO
DÉCIDONS ENSEMBLE DE VIVRE MIEUX



www.aesio.fr

ADREA
mutuelle



A fond la formation!

Pour militer efficacement, mieux vaut être formé. Les militantes et militants FO l'ont bien compris, comme le montre le succès du parcours de formation fédérale, auquel ils sont nombreux à participer tous les mois, que ce soit dans les locaux de notre Fédération ou dans les départements. La preuve en images dans FO Métaux!



Formation « Animer » et « Développer » à Bandol.



Formation « CSE » dans le Loiret.



Formation « CSE » à Boulogne-sur-Mer.

Actualité syndicale



Formation « NE/NR » à Bordeaux.



Formation « CSE » et « NE/NR » à La Roche-sur-Yon.



Formation « NE/NR » à Marseille.



Formation « Animer » dans le Cher.



Formation « NE/NR » à Fougères.

USM des Ardennes : un nouvel élan

Les métallos FO des Ardennes se sont retrouvés le 27 juin pour l'assemblée générale de leur USM. Réunis autour du secrétaire général de la Fédération FO de la métallurgie Frédéric Homez et du secrétaire fédéral Laurent Smolnik, ainsi que du secrétaire général de l'UD08 Jean-Pierre Glacet, ils ont fait un tour d'horizon des entreprises du département et ont évoqué la redynamisation de la structure.

Avec pas moins d'une trentaine de syndicats dans les Ardennes, notre organisation bénéficie d'une bonne implantation dans le département et le bon travail des métallos lui permet d'afficher une représentativité à près de 27%. Entre Amphenol, ArcelorMittal, PSA, les fonderies des Ardennes ou Ardarn, la plupart des secteurs de la métallurgie sont représentés et la situation dans les entreprises est plutôt bonne, même si certaines continuent de se battre sur les salaires. Seule Invicta apparaît en mauvaise posture. En difficulté depuis plusieurs années, le spécialiste du chauffage au bois prévoit un PSE qui devrait concerner 61 salariés sur 297, répartis sur ses quatre sites. Dans le dur combat qui les attend, ils savent pouvoir compter sur notre Fédération. Au-delà du tour de table, les métallos ont largement échangé sur le rôle et la place de l'USM. Actrice de la négociation de la convention collective et des minima salariaux, la structure est avant le fer de lance du développement de notre organisation et le point de rassemblement des métallos au niveau du département. Pour amplifier le travail autour de cette mission



essentielle, il a été convenu de prévoir une nouvelle réunion dans les prochains mois afin d'organiser un congrès et de doter l'USM d'une équipe renouvelée afin d'impulser une nouvelle dynamique.

Frédéric Homez est ensuite revenu sur l'actualité nationale, et plus particulièrement la refonte en cours du dispositif conventionnel de la métallurgie. Répondant aux nombreuses questions des métallos, il a abordé dans le détail les classifications, auxquelles sont attachés les métallos, et la prime d'ancienneté ainsi que les fausses informations circulant autour d'elle. La réunion s'est achevée par un point sur les cadres avec Laurent Smolnik, qui a notamment présenté la plaquette mise au point par le GTC et proposé aux militants afin de se rapprocher des cadres dans leurs entreprises.

Renault : FO repart en campagne

C'est une coordination élargie, avec la participation des filiales Sovab et STA, que les métallos FO de Renault ont tenue le 10 juillet dans les locaux de notre Fédération. Autour de leur DSC Mariette Rih, en présence du secrétaire général de la Fédération FO de la métallurgie Frédéric Homez et du secrétaire fédéral Laurent Smolnik, ils se sont penchés sur les résultats du cycle électoral qui vient de s'achever.

Si notre organisation conserve sa représentativité chez Renault, force est de constater qu'elle a malgré tout perdu quelques points. Les échanges ont permis de dresser le tableau des forces et des faiblesses de la stratégie adoptée par les métallos lors de ces élections, mais aussi de définir des axes de réflexion pour aboutir à un diagnostic partagé devant ensuite déboucher sur des actions concrètes. Le secrétaire général Frédéric Homez a d'abord félicité les équipes pour les élections professionnelles, en particulier celles ayant eu de bons résultats. Il a ensuite proposé, -du fait du récent résultat FO chez Renault SAS, trop proche des 10%-, en lien avec la DSC Mariette Rih et les deux DSC adjoints Brahim Hachouche et Sébastien Jacquet, de mettre en place un plan d'action pour développer FO Renault dans les quatre années à venir. Ce plan, conçu conjointement avec la Fédération, sera présenté et

validé par les équipes syndicales lors d'une prochaine coordination, à la rentrée. « Une partie du futur plan d'action a vocation à être mise en œuvre immédiatement, précise Laurent Smolnik. D'autres démarches s'inscriront dans la durée et ne produiront d'effets que dans les mois à venir. »

Au-delà, c'est le fonctionnement d'ensemble de la coordination que les métallos FO vont repenser. Le but est notamment d'anticiper davantage les évolutions du secteur automobile et leurs impacts sur les salariés afin de mieux accompagner ces derniers. Ils ambitionnent de mettre en place un mode de fonctionnement favorisant une meilleure connexion entre les équipes, tant locales que centrale, afin de permettre un partage d'informations plus complet. La conception de nouveaux outils à destination des nouvelles générations est également à l'ordre du jour.

Enfin, les échanges ont porté sur le développement de notre organisation chez les cadres avec Laurent Smolnik. Bien conscients de la nécessité de peser plus lourd au sein de cette population qui ne cesse de croître, en particulier chez Renault, les métallos FO entendent bien faire de cet impératif une composante centrale de leur stratégie pour une campagne électorale qui a d'ores et déjà démarré.



Thalès : l'intégration de Gemalto en question

Créée le 2 avril dernier, la GBU DIS a pour but d'accueillir le groupe Gemalto – spécialiste des solutions de sécurité autour de la carte à puce – dans le cadre de son rachat par Thales. Elle regroupe également d'autres entités déjà existantes chez Thales, comme les activités de Guavus, spécialisé dans le Big Data, Vormetric (chiffrement), TeS (sécurité numérique) et la Digital Factory qui a pour but de supporter la transformation digitale du groupe Thales. Dans cette nouvelle configuration, les activités civiles représenteront dorénavant 60 % du chiffre d'affaires de Thales et les activités militaires 40 %. Mais ce n'est pas le seul changement : la direction de Thales attend de sa nouvelle GBU qu'elle contribue à accélérer la transformation digitale et l'internationalisation de tout le groupe, et aide à améliorer les processus de décision en les rendant plus agiles.

Parmi ses 16 000 salariés dans le monde, 15 000 viennent de Gemalto, dont 2 400 en France. Depuis un an déjà, les équipes FO ex-Gemalto et celles de Thales apprennent à se connaître et discutent des enjeux qu'elles auront à relever ensemble. La journée de coordination a été l'occasion de faire le point sur ce que la direction de Thales attend de l'intégration de Gemalto, d'examiner les perspectives de développement mais aussi les risques sur l'emploi, toujours

importants dans les fusions...

D'autant qu'après un PSE en 2018 pour Gemalto qui a touché 10 % des salariés, Thales évoque déjà

des « synergies » pour un montant de 200 millions d'euros et regarde de très près la rentabilité de tous les business, et plus particulièrement celle de la carte SIM dont le marché est en déclin et dont l'activité emploie près de 600 postes en France. Notre organisation s'inquiète d'ailleurs que cette activité, durant la procédure d'achat, n'ait à aucun moment semblé digne d'intérêt pour Thalès.

La coordination a donc dressé une liste d'actions à réaliser d'ici octobre pour une cohérence de fonctionnement et de revendications dans les équipes FO du groupe. Les métallos FO ont aussi travaillé sur des axes de revendications communs en vue des élections qui se tiendront au 4^{ème} trimestre. Eric Keller a conclu par un point sur les classifications dans le cadre de la refonte en cours du dispositif conventionnel de la métallurgie. Les métallos ont même réalisé une mise en situation avec la fiche de poste de l'un d'eux.



Le 19 juin se sont réunies les équipes FO de la GBU (Global Business Unit) DIS de Thales autour de la coordinatrice FO de Thales Florence Coppel et du secrétaire fédéral Eric Keller. La réunion a notamment permis de faire le point sur l'ambition que la direction de Thales affiche avec l'intégration de Gemalto.

Métaux de Haute-Garonne : en pleine croissance

Les métallos FO de la Haute-Garonne ont tenu leur congrès le 28 juin dans les locaux de leur UD. Réunis de leur secrétaire Gérard Pimbert, en présence du secrétaire fédéral Eric Keller et du secrétaire de l'USM de Midi-Pyrénées Eric Ziegler, ils ont pu mesurer le travail accompli ces trois dernières années et partager leurs réflexions sur l'avenir.

Avec la mise en place d'une commission des PAP, l'ouverture du site fometaux31 et la création de 10 nouvelles sections syndicales, les métallos FO de Haute-Garonne n'ont pas chômé depuis leur dernier congrès, comme l'a montré le rapport d'activité présenté par Gérard Pimbert. « Cette réussite, on la doit à l'engagement de tous, notamment les secrétaires, les militants et les collecteurs », s'est félicité le secrétaire des Métaux, qui n'a pas caché que l'objectif restait d'intensifier le développement de FO dans toutes les entreprises où notre organisation n'est pas encore implantée. « C'est vital afin d'améliorer notre représentativité, et donc notre indépendance » a-t-il rappelé. La région Midi-Pyrénées reste dynamique avec une augmentation de l'emploi de 1,5 % au troisième trimestre 2018 et la tendance se confirme notamment chez les cadres avec une prévision de croissance chez cette population de 17 000 emplois pour 2019. Là encore, les Métaux comptent améliorer la représentativité de FO au troisième collège, avec le soutien de la Fédération et du groupe cadre.

Le propos s'est ensuite concentré sur la révolution numérique et l'Intelligence artificielle, qui vont modifier la notion d'économie, notamment en ce qui concerne le management des entreprises. Certaines théories sont en cours d'émergence comme celle de « l'entreprise libérée », où l'absence de hiérarchie semble le fait le plus marquant. Il résulte de cette évolution un risque important, concernant le dialogue social, qui néglige les structures traditionnelles



de concertation et de négociation par la mise en place d'enquête d'opinion et sans oublier la procédure référendaire que permet la loi travail. « On peut considérer que l'évolution actuelle du monde du travail est sans précédent, a analysé Gérard Pimbert. Il nous appartient donc de nous impliquer totalement au travers d'un débat démocratique afin de ne pas laisser la place à ceux qui pensent et décident sans concertation. » Eric Keller a ensuite pris la parole pour évoquer les dossiers nationaux – emploi, retraites, dispositif conventionnel de la métallurgie – ainsi que la situation générale de l'industrie et les actions qu'y mène notre organisation.

Schaeffler : prêts à tout pour les salariés



Le 14 juin, les métallos FO de Schaeffler se sont retrouvés à Colmar pour l'assemblée générale de leur syndicat. Ils étaient nombreux à avoir répondu présents, rassemblés autour de leur secrétaire Jean-Charles Ros, en présence du secrétaire fédéral Paul Ribeiro, de la secrétaire générale de l'UD67 Christiane Heintz et du secrétaire de l'USM du Bas-Rhin Eric Borzic, et ils sont revenus sur l'année très mouvementée qu'a traversée le syndicat.

Dans beaucoup d'implantations, la mise en place du CSE n'aura rien eu d'une sinécure. Chez quelques-uns, cette transition s'est transformée en épreuve lorsque la direction a décidé d'en faire un règlement de compte. C'est ce qui s'est passé chez Schaeffler, dans le Bas-Rhin. Avant qu'il soit question de mettre en place la nouvelle instance, la direction avait décidé d'instaurer une nouvelle organisation du travail. Pour les salariés, cela devait se traduire par une hausse des heures travaillées et l'exigence d'une plus grande flexibilité, le tout sans la moindre contrepartie et au motif que la survie de l'entreprise serait en jeu. En réalité, dans un groupe qui met en concurrence ses usines à travers le globe et privilégie une logique financière, tout était bon pour faire des économies sur le dos des salariés. « FO a refusé d'avaliser ce projet, rappelle Jean-Charles Ros. Nous avons pris en compte la situation de l'entreprise et les intérêts des salariés, et c'est avec pragmatisme que nous avons choisi nos positions. » Quand la direction tente de passer en force, FO tient bon et, en syndicat responsable partisan du dialogue social, propose aménagements et contreparties. Malgré toute son obstination, la direction se heurte à notre organisation et doit renoncer à ses prétentions. Cet épisode exténuant pour les métallos FO n'est pourtant pas la fin des ennuis.

La direction décide en effet de faire payer à notre organisation son « mauvais comportement ». Quoi de mieux pour cela que les élec-

siner les collègues électoraux pour désavantager notre organisation. Heureusement, les salariés ne sont pas dupes et malgré la manœuvre, qui a coûté quelques voix à FO, notre organisation maintient sa place sur l'échiquier syndical. « En réalité, c'est surtout une défaite pour la direction », analyse Paul Ribeiro. Mais l'affaire n'est pas encore terminée. Depuis le scrutin, suite à une contestation, la justice a examiné le dossier et a tranché : face à cette grossière ingérence dans la démocratie en entreprise, il faut refaire l'élection sur le deuxième collège. « C'est une opportunité de refaire campagne et de regagner quelques points pour occuper à nouveau la place qui est la nôtre, se réjouit Jean-Charles Ros : la première. »

Rapport de force

Prenant la parole, Paul Ribeiro a salué la ténacité et la combativité des métallos FO de Schaeffler. « Beaucoup auraient flanché à votre place et c'est votre honneur que d'avoir su tenir, a-t-il déclaré. Cela montre la solidité de votre équipe et des adhérents FO. Le fait d'avoir mis les projets de la direction en échec illustre également le poids qui est le vôtre chez Schaeffler et la confiance que vous témoignent les salariés. Continuez de la mériter ! » Il est ensuite revenu sur la négociation en cours pour la refonte du dispositif conventionnel de la métallurgie.

Expliquant toute la complexité du dossier et le fait que notre organisation est souvent bien seule pour défendre les intérêts des salariés, il a souligné l'importance de la représentativité et de notre poids dans les urnes pour être efficace, « car de ce poids dépend notre capacité à peser et à créer un rapport de force pour être entendu et respecté. » Il a conclu sur le dossier des retraites, sur lequel notre organisation appelle à la mobilisation le 21 septembre. Là aussi, il a martelé la nécessité d'être le plus nombreux

possible, car sans mobilisation massive, pas de rapport de force, et donc peu de possibilités de défendre comme il se doit les intérêts des salariés d'aujourd'hui et de demain.



tions à venir pour la mise en place du CSE ? Sur ce site où la culture syndicale est profondément ancrée, le PAP est l'occasion de redes-

Les défis du CSE pour Airbus Saint-Nazaire et Nantes



A l'approche des élections CSE, les métallos FO de Nantes et Saint-Nazaire ont profité de leurs réunions des 3 et 4 juillet pour revenir notamment sur l'activité de leurs CE respectifs, qui font preuve d'une belle créativité au service de salariés. A Saint-Nazaire, son secrétaire Pierrick Tessier a fait le bilan des 4 années écoulées et a présenté les prochaines initiatives du CE, à savoir l'installation d'un foodtruck mais aussi d'une boulangerie dont les produits seront vendus via la coopérative. Sur le plan industriel, le tableau brossé par Frédéric David est impressionnant : en 10 ans, les effectifs de Saint-Nazaire ont doublé, du fait de la forte activité générée par les programmes A320 et A350. L'an dernier, les métallos FO ont négocié et signé NOVA, un accord de compétitivité permettant de sécuriser la montée en cadence de l'A320. Depuis, la cadence a été gelé car le motoriste Pratt&Whitney ne suit pas le rythme mais une accélération est attendue sous peu. L'arrêt de l'A380 libère par ailleurs de l'espace pour la deuxième chaîne de montage du 320, que FO a obtenu en contrepartie de NOVA. « Ce sera notre prochain gros dossier industriel », a expliqué Frédéric David. Au plan syndical, il n'a pas caché l'ambition de FO de continuer de progresser et, malgré la mise en place des CSE qui diminue les moyens syndicaux, d'assurer la forte présence de terrain sur laquelle comptent les salariés.

Progrès social

Sur Nantes, l'arrivée du CSE était également dans tous les esprits. Benoît Michaud a appelé l'ensemble des métallos FO à rester mobilisés et investis dans la vie de notre organisation. « Nous devons rester unis et recréer un réseau dense afin de continuer d'écouter les salariés, de revendiquer pour eux et de rester le moteur du dialogue et du progrès social », a-t-il déclaré. La campagne menée par FO sur les élections CSE, en particulier la communication commune à tous les sites pour expliquer les conséquences et les enjeux de la mise en place de la nouvelle instance, a été passée au crible. Côté CSE, il a fait le point sur le nouvel indicateur conçu par FO, qui permet une meilleure tenue du budget et donc un service plus efficace aux salariés. Il est aussi revenu sur l'enquête en cours pour l'optimisation du 2^{ème} restaurant et sur la conciergerie qui sera prochainement mise à l'essai. Enfin, il s'est réjoui de voir les femmes occuper une place de plus en plus importante dans notre organisation, en particulier chez Airbus, et s'est félicité de la capacité de FO à s'adapter et à promouvoir la diversité et l'égalité professionnelle.

Après avoir souligné la nécessité d'analyser l'échec commercial de l'A380 pour ne pas reproduire les mêmes erreurs, Jean-François Knepper a considéré qu'il fallait en faire une opportunité de se moderniser pour sécuriser la montée en cadence sur l'A320 et l'A321. Derrière, le groupe devra également résoudre les problèmes récurrents sur sa chaîne d'approvisionnement, et sur lesquels FO alerte depuis longtemps. Alors que les activités de service sont appelées à devenir plus lucratives que la fabrication d'avions, il a plaidé pour qu'Airbus anticipe cette évolution afin de devenir leader sur ce marché d'avenir. Il a également rappelé les acquis obtenus par notre organisation pour les salariés d'Airbus. Lors de ces deux réunions, Frédéric Homez a fait un point très détaillé sur la refonte en cours du dispositif conventionnel de la métallurgie, dont il a présenté les différentes thématiques et leur avancement. A chaque fois, il a présenté les changements qu'entraînerait l'actuel projet ainsi que les positions défendues par FO et ce que notre organisation a obtenu autour de la table de négociation. Il a tout particulièrement insisté sur la prime d'ancienneté, dont une certaine organisation syndicale prétend qu'elle a disparu, rappelant qu'il « suffit de regarder la fiche de paie pour voir qu'elle existe toujours, et que c'est à FO qu'on le doit ! » Il a également rappelé que le projet serait jugé dans son ensemble à la fin du cycle de négociations et que c'est à ce moment-là seulement que FO se prononcerait. « Notre objectif est de conserver de bonnes garanties conventionnelles ainsi que le rôle régulateur de la branche », a-t-il assuré. Au-delà, les sujets ne manquaient pas : le Pacte productif et la nécessité de produire en France, la réforme de l'Unedic qui se fait sur le dos des chômeurs, le dialogue social que le gouvernement dit vouloir améliorer mais dont les actes démontrent le contraire, le changement de gouvernance chez Airbus et la question de la stratégie industrielle, sans oublier la réforme des retraites et le rendez-vous donné par FO le 21 septembre... autant de dossiers qui ont été l'occasion de riches échanges. Pour conclure, Frédéric Homez a remercié et félicité les métallos FO d'Airbus pour le travail effectué au fil des années et leur a souhaité le meilleur pour les élections CSE qui les attendent à la rentrée.

La section syndicale FO Airbus de Saint-Nazaire et le syndicat Airbus Nantes organisaient respectivement une réunion d'information syndicale le 3 juillet et une RIS suivie d'une assemblée générale le 4 juillet.

Rassemblés autour de leurs secrétaires –Frédéric David pour Saint-Nazaire et Benoît Michaud pour Nantes– et en présence du secrétaire général de la Fédération FO de la métallurgie Frédéric Homez, du secrétaire fédéral Philippe Fraysse et du DSC FO Airbus Avions Jean-François Knepper, ils ont fait le point sur la situation de leurs sites ainsi que sur l'actualité nationale de notre organisation.



Essilor : élections accomplies

Les métallos FO d'Essilor se sont retrouvés le 18 juin à Dijon pour leur coordination. Réunis autour de la déléguée syndicale centrale Evelyne Simonot et du secrétaire fédéral Paul Ribeiro, ils se sont penchés sur les résultats du récent cycle électoral ayant abouti à la mise en place des CSE chez Essilor. Ils sont également revenus sur le climat économique et social qui prévaut actuellement dans le groupe.

Ligny-en-Barrois, Créteil, Charenton, Le Mans et bien sûr Dijon : les équipes FO Essilor réunies en coordination le 18 juin étaient venues de toute la France. Après une présentation par sa responsable RH de ce site de haute technologie qui est la tête de pont d'Essilor dans le domaine du « made in France » et le symbole d'une volonté de garder tant la R&D que la production en France, les métallos FO ont passé au crible les résultats des récentes élections qui ont vu notre organisation tenir son rang chez Essilor lors du passage au CSE. Alors que chez Essilor la pratique syndicale se veut discrète et très sage, notre organisation y est connue pour la franchise de ses positions et sa capacité à faire aboutir ses revendications. Elle a eu néanmoins du mal à faire entendre sa différence lors de la campagne électorale car la fusion avec l'italien Luxottica a monopolisé l'attention et que le processus de mise en place des CSE a été compliqué. En effet, l'opération a donné lieu à de nombreuses relocalisations et à un véritable redécoupage des collèges électoraux, dans le but à peine voilé de bousculer le paysage syndical. Heureusement, les métallos FO ont tenu bon et ont permis à notre organisation de maintenir son rang. FO a même réussi à progresser sur le troisième collège. « Ces résultats nécessitaient cependant un examen minutieux de nos actions afin de déterminer ce qui avait fonctionné ou non et

d'ajuster le dispositif pour l'avenir », précise Paul Ribeiro. Les échanges ont montré que, si FO devait rester un moteur reconnu de la négociation, il fallait donner davantage la priorité à la défense du collectif, aller encore plus au contact des salariés pour renforcer la proximité et la capacité à traduire leurs aspirations en revendications. Cette ambition devra également se retrouver dans une communication recentrée et renouée. « Nous devons aussi renforcer notre attractivité pour attirer de nouveaux profils et susciter des vocations afin de préparer celles et ceux qui incarneront FO demain, y compris chez les cadres », ajoute Evelyne Simonot. Les travaux ont permis d'aborder le nouvel accord dialogue social, où FO engage un plan d'action pour rester efficace malgré la diminution du nombre d'élus. Les métallos se sont ensuite inquiétés du climat délétère au sommet de l'entreprise et des problématiques de leadership et de stratégie qui ne manqueront pas d'impacter l'entreprise à l'avenir. Paul Ribeiro a conclu les travaux par un point sur le dossier des retraites et sur la refonte du dispositif conventionnel de la métallurgie. Il a également souligné l'importance de se rapprocher des équipes FO des filiales d'Essilor comme BBGR. Enfin, la vidéo de notre Confédération sur les retraites a été très bien perçue et les métallos FO ont décidé de la déployer via les réseaux sociaux.



Métaux de Chartres : objectif développement

Les métallos de Chartres et ses environs se sont retrouvés le 21 mai pour l'assemblée générale de leur syndicat des Métaux dans les locaux de l'UD d'Eure-et-Loir. Réunis autour de leur secrétaire Daniel Exposito, en présence du secrétaire fédéral Gérard Ciannarella et un représentant de l'UD28, ils sont revenus sur les actions de leur syndicat et ses ambitions de développement.

Alors que le syndicat des Métaux de Chartres commence à trouver son rythme après un redémarrage difficile, l'assemblée générale du 21 mai a constitué une bonne occasion de se retourner pour évaluer le chemin parcouru. A cet égard, le bilan présenté par Daniel Exposito s'est révélé des plus positifs. Les métaux ont activement participé aux négociations sur les RAG et la valeur du point, obtenant des résultats (de +2,7 à +3,1 % selon les niveaux) qui ont fait progresser le pouvoir d'achat des salariés. Ils ont également été très présents dans les jurys de CQPM, témoignant, si besoin était, de l'attachement de notre organisation aux dispositifs de formation professionnelle. Dans le domaine de la défense de l'industrie et de ses salariés, l'équipe des Métaux de Chartres s'est également montrée très impliquée, notamment aux côtés des salariés de Delphi, en plein PSE.

Au-delà de ces dossiers d'actualité, les métallos FO ont œuvré avec ardeur au développement syndical, comme l'ont par exemple expliqué les équipes de Zodiac, en pleine création de leur syndicat. Le développement syndical, c'est justement le sujet autour duquel Gérard Ciannarella a organisé son intervention. Alors que la représentativité constitue un enjeu



permanent pour notre organisation, il a rappelé que seul un poids important peut permettre de défendre efficacement l'industrie et les intérêts des salariés. Dans cet esprit, il est revenu sur la formation fédérale et la nécessité d'en suivre les différents modules pour pratiquer un syndicalisme efficace, condition impérative pour un développement syndical offensif au service de la défense des salariés. Si les métallos FO de Chartres veulent profiter du dispositif avec la tenue d'un module de formation CSE sur-mesure, ils savent pouvoir compter sur notre Fédération.

IndustriALL Global Union : protéger le syndicalisme



Stéphane Martegoute

C'est dans un contexte économique et social particulier que s'est déroulé le comité exécutif d'IndustriALL Global Union, les 21 et 22 mai à Bruxelles. L'an dernier en Colombie, 648 militants syndicaux ont été assassinés et 1 100 ont reçu des menaces de mort. Au Brésil, la situation se tend un peu plus chaque jour pour le syndicalisme. Plus largement, les politiques menées dans certains pays entraînent une violation des droits syndicaux, dont IndustriAll Global a prévu d'adresser une liste à l'Organisation Internationale du Travail (OIT) pour que cesse de telles pratiques. « IndustriAll global, compte tenu de la situation dans les entreprises, met tout en œuvre pour obtenir la ratification de la directive de l'OIT sur la sécurité au travail, ajoute Stéphane Martegoute, et intervient afin qu'une directive sur les violences faites aux femmes puisse être rédigée et ratifiée, même si certains employeurs y sont encore opposés. »

Au-delà, l'organisation considère que la politique économique basée sur une mondialisation exacerbée doit être combattue car elle entraîne non seulement un accroissement de la pauvreté et de la misère, mais aussi une augmentation importante des inégalités. « Il est impor-

tant de poursuivre sur nos revendications mais celles-ci doivent être entendues par les dirigeants politiques et industriels, faute de quoi le populisme prendra de plus en plus de place dans notre société, analyse Stéphane Martegoute. La montée des populistes et ni plus ni moins que la conséquence des ravages de cette mondialisation. » Réflexions, revendications et actions doivent également s'appliquer à des sujets tels que la transformation climatique et la digitalisation, afin notamment que le progrès technique continue de s'accompagner de progrès social. Après un point sur les accords-cadres internationaux, qu'IndustriALL a beaucoup développé et qui deviennent un outil incontournable dans les rapports avec les multinationales, les participants se sont penchés sur le congrès à venir en Afrique du Sud via une présentation des travaux des différents groupes de travail. « Le plan d'action aura toute son importance compte tenu du contexte mondial et plusieurs points ont été abordés tel que les conséquences de la transformation du travail qui va de plus en plus vite, révèle Stéphane Martegoute. Pour cela il est nécessaire d'analyser plus en amont ces conséquences et ne plus être en réaction. »

IndustriALL Global Union tenait son comité exécutif les 21 et 22 mai 2019 à Bruxelles, et Stéphane Martegoute y représentait notre Fédération. Outre la préparation du prochain congrès de l'organisation, les participants ont abordé de nombreux sujets, parmi lesquels l'action pour la liberté syndicale.

FO MetaPole fête ses 10 ans

Le 11 juillet, le syndicat FO MetaPole a mis les petits plats dans les grands pour fêter comme il se doit ses 10 années d'existence. De nombreux invités avaient fait le déplacement pour célébrer cet anniversaire avec le secrétaire du syndicat Frédéric Planche et son équipe.

La petite section syndicale des métaux 78 a bien grandi depuis 2009 et c'est un syndicat fort et bien structuré – celui de MetaPole, à Elancourt – qui a soufflé ses 10 bougies le 11 juillet dernier. Frédéric Planche a rappelé dans son intervention que tout cela n'aurait pas été possible sans le soutien de la Fédération, de l'USM et de l'UD et sans l'engagement des militants de la première heure. « Aujourd'hui, je suis fier de constater que FO MetaPole a grandi et continue de grandir, au travers de ses différentes sections pour couvrir les différentes filiales du Groupe Airbus sur Elancourt et sites rattachés, sans oublier nos amis de Sphérea », a-t-il déclaré. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si, parmi les présents, on comptait le secrétaire général de la Fédération FO de la métallurgie Frédéric Homez, les secrétaires fédéraux Laurent Smolnik et Philippe Fraysse, Edwin Liard (DSC Airbus Helicopters appelé à remplacer Philippe au prochain congrès), Julien Lepape (en charge du développement des cadres à la Fédération), le secrétaire général de l'UD des Yvelines Dominique Ruffié, le secrétaire de l'USM78 Franck Guérin et Jean-Luc Lhardy, secrétaire FO Ariane Group Les Mureaux. La direction était, elle aussi, bien représentée.

Après un petit discours de bienvenue, Frédéric Planche, le secrétaire du syndicat et DSC Airbus Defence and Space SAS, a passé la parole à Frédéric Homez, qui a félicité le syndicat et



ses adhérents et rappelé les valeurs de FO Métaux, dont la pratique contractuelle : « pour négocier il faut être deux ». Frédéric a aussi insisté sur le poids de la Fédération au plus haut niveau de l'Etat pour défendre l'industrie et les emplois et a évoqué l'énorme chantier de la refonte du tissu conventionnel de la métallurgie. Laurent Smolnik est intervenu sur la thématique de la syndicalisation des cadres qui est une priorité pour la Fédération car le 1^{er} collège se réduit d'année en année alors que le 3^{ème} collège grossit rapidement. Il a révélé que la permanence FO for You ! à la Défense allait se transformer en permanence itinérante à la demande des syndicats.

Türk Metal :

le syndicalisme aux portes de l'Europe

Le syndicat Türk Metal tenait son congrès du 28 au 30 juin à Ankara. Au programme des travaux : l'avenir du mouvement syndical en Turquie bien sûr, mais aussi son insertion dans l'Europe, sans oublier le renforcement de liens déjà anciens avec des organisations syndicales du monde entier. Pour FO Métaux, c'est le secrétaire fédéral Paul Ribeiro qui avait fait le déplacement.

Premier syndicat de la métallurgie de Turquie, Türk Metal, fédération de la Türkiye İşçi Sendikaları Konfederasyonu (TÜRK-İŞ - Confédération des syndicats turcs), fait partie des organisations avec lesquelles FO Métaux entretient des relations de longue date. Communauté de valeurs, primauté toujours donnée au dialogue, défense pragmatique, responsable mais déterminée des salariés : ce n'est pas un hasard si les liens sont forts. Ces dernières années ont aussi été marquées, pour les syndicats turcs, souvent réputés proches du pouvoir politique, par une distanciation et une volonté de se rapprocher de leurs homologues européens. « Nous nous battons pour augmenter les salaires, pour améliorer les conditions de travail, favoriser l'accès à la formation, le tout par la négociation, a expliqué le président de Türk Metal Pevrul Kavlak. Dans un contexte mondialisé, il nous faut pour cela le contact et le soutien de toutes les organisations syndicales. » Brossant ensuite le portrait économique d'une Turquie où la plupart des groupes industriels ont des implantations, il n'a pas caché que beaucoup de salariés restaient à syndiquer dans le pays et que le système en place favorisait la division syndicale. L'actuel pouvoir politique, peu favorable au syndicalisme, n'aide en rien à relever les défis et à défendre les salariés. « C'est dans ce contexte que Türk Metal, qui vient de rejoindre IndustriALL Global Union, dont le secrétaire ad-

joint Kemal Oskan et le secrétaire général Valter Sanches étaient présents, entend également adhérer à IndustriALL European Trade Union, ajoute Paul Ribeiro. Plus que jamais, la solidarité syndicale internationale devient incontournable. » Cette adhésion, qui doit être prochainement validée par le comité exécutif d'IndustriALL Europe, dont le secrétaire général Luis Colunga était également présent, doit également permettre aux organisations turques de pacifier les relations intersyndicales. C'était même une des conditions préalables de l'adhésion. Mais elle reflète aussi une véritable volonté de travailler à l'internationale, comme en témoignent d'ailleurs les initiatives menées depuis plusieurs années autour du bassin méditerranéen par Türk Metal. « Nous avons beaucoup à partager, conclut Paul Ribeiro. D'une part, nous pouvons partager notre expérience de la négociation au sein de nombreuses entreprises implantées en Turquie et avec lesquelles Türk Metal aussi doit négocier, et d'autre part nous sommes toujours désireux de saisir la main tendue de celles et ceux qui veulent faire avancer la démocratie sociale et la défense des droits des salariés. »



APAVE : prêts à relever les défis de demain

Réunis en coordination à Bordeaux le 26 juin, les métallos FO de l'APAVE se sont penchés sur les élections CSE à venir. Autour de leur coordinateur Vincent Bonnier et du secrétaire fédéral Eric Keller, ils sont également revenus sur le chemin parcouru pour devenir l'équipe soudée qui compte bien faire progresser FO lors de ce scrutin.

Les métallos FO de l'APAVE peuvent être fiers. Dans cette longue et exigeante tâche qu'est le développement syndical, ils ont fait la preuve de leur efficacité et c'est en ordre de bataille qu'ils abordent les élections CSE qui les attendent en novembre prochain. Ils peuvent compter sur les nombreux acquis qui sont devenus les leurs après un travail acharné au cours du mandat qui s'achève. Ils ont également su mettre à profit les formations syndicales proposées par notre Fédération pour arriver aux élections avec une équipe de niveau national pleinement consciente des particularités de l'entreprise. En effet, organisme de contrôle technique, l'Apave compte 7 000 salariés répartis en 5 établissements sur le territoire métropolitain mais aussi en Guyane, Réunion, Guadeloupe et Martinique.

Lors des travaux ont été abordés ou finalisés, avec l'aide du secrétaire fédéral Eric Keller, la nomination d'un nouveau secrétaire de coordination, le remaniement des responsabilités dans l'équipe, et surtout la stratégie pour aborder en gagnants les élections dans l'entreprise. L'équipe FO Apave ne doute pas de maintenir la représentativité FO, tant au niveau national que dans les établissements. « Déjà très présents auprès des salariés,



l'équipe FO Apave et ses élus vont accentuer leurs actions de défense des salariés, que ce soit lors des négociations en cours ou dans leurs actions sur le terrain », a expliqué Vincent Bonnier. Avec cette équipe, les salariés Apave savent désormais quel est le syndicat qui peut les représenter efficacement lors des évolutions et restructurations attendues dans l'entreprise.

Canicule : quels droits pour les salariés ?

L'impact des dérèglements climatiques, enjeu majeur de notre époque, s'est manifesté cet été par deux épisodes caniculaires sans précédent.

Ceci soulève des questions quant au devoir de l'employeur face à ces périodes de chaleur intense, et sous-tend également la question de nos droits. Les réponses partielles qu'apporte le droit en vigueur ne sont que très peu coercitives.

Aucun niveau maximal de température n'est imposé aux entreprises par le code du travail, des dispositions réglementaires permettent néanmoins d'instaurer un cadre des conditions de travail satisfaisantes en cas de fortes chaleurs.

Que nomme-t-on communément une « canicule » ?

La canicule est une période de chaleur intense pour laquelle les indicateurs biométéorologiques dépassent les seuils départementaux pendant trois jours et trois nuits consécutifs et sont susceptible de constituer un risque pour l'ensemble de la population exposée, elle est associée au niveau de vigilance météorologique orange.

Quelle obligation pour l'employeur en cas de fortes chaleurs ?

Comme le précise l'article L4121-1 du Code du travail, l'employeur doit prendre les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. Il appartient donc à l'employeur, au titre de son obligation de sécurité, de procéder, en phase de vigilance rouge à une réévaluation quotidienne des risques encourus par chacun des salariés.

Quelles sont les mesures établies par le Plan canicule 2019 ?

Le Plan National Canicule a pour objectifs d'anticiper l'arrivée d'une canicule, de définir les actions à mettre en œuvre aux niveaux local et national afin de prévenir et limiter les effets sanitaires de celle-ci et d'adapter au mieux les mesures de prévention et de gestion au niveau territorial en portant une attention particulière aux populations spécifiques.

Les recommandations sanitaires « canicule » émisées par le Haut Conseil de la Santé Publique sont rédigées sous la forme de fiches directement utilisables et adaptables.

Ainsi, au sein du plan canicule 2019, il est arrêté ce qui suit :

■ Au sein du document unique (DUERP) une étude des risques liés au travail par de fortes chaleurs devra être mentionnée.

■ Il convient d'informer le CSE des recommandations à mettre en œuvre en cas d'exposition aux fortes chaleurs.

A ce titre, les locaux nouvellement créés ou rénovés doivent permettre un travail sous une chaleur convenable à l'organisme humain.

■ Il est convenu de faire établir au médecin du travail un document à afficher dans l'entreprise qui rappelle notamment les risques liés à la chaleur, les moyens de prévention mais également les premiers gestes à prodiguer en présence d'une victime d'un coup de chaleur.

■ Il est prévu également de planifier une nouvelle organisation du travail afin de réduire les cadences, d'alléger les manutentions manuelles comme par exemple prévoir des aides mécaniques.

■ L'employeur est tenu de renouveler l'air des locaux de travail fermés, de façon à éviter les élévations exagérées de températures.

■ Le renouvellement de l'air doit avoir lieu « soit par ventilation mécanique, soit par ventilation naturelle permanente » selon les préconisations de l'article R. 4222-4 du code du travail.

■ Surveiller la température ambiante.

■ S'assurer que le port des équipements de protection individuelle (EPI) est compatible avec les fortes chaleurs.

■ Mettre à disposition de l'eau potable fraîche pour la boisson (cette obligation est prévue par l'article R. 4225-2 du code du travail) : installer des sources d'eau potable fraîche à proximité des postes de travail, en quantité suffisante.

■ Prévoir des zones d'ombre, des abris extérieurs, des aires climatisées (article R. 232-1-10 du code du travail).

■ Mettre à disposition des ventilateurs, brumisateurs d'eau minérale, stores extérieurs...

■ Adapter les horaires de travail : Commencer plus tôt le matin, supprimer les équipes d'après-midi mais également mettre en place du télétravail

■ Organiser des pauses supplémentaires, ou plus longues aux heures les plus chaudes.

■ Surveiller la température ambiante mais également les populations à risque (ex : femme enceinte).

Quid des heures perdues pour

cause de canicule en cas d'activation du niveau orange ou rouge par Météo France ?

Pour le cas de la récupération possible des heures non travaillées, dans ce cas les dispositions relatives à la récupération des heures perdues pour cause d'intempéries peuvent être mobilisées. A défaut d'accord, la récupération des heures ne peut avoir pour effet d'augmenter la durée du travail de plus d'une heure par jour, ni de plus de 8 heures par semaine.

En cas d'inaction de l'employeur, peut-on user du droit de retrait ?

Il est possible si les conditions sont remplies d'user de son droit de retrait prévu aux articles L 4131-1 à L 4131-4 du code du travail. Les conditions sont néanmoins spécifiques puisque ce droit de retrait ne doit s'exercer qu'aux situations de danger grave et imminent.

L'INRS indique qu'au-delà de 33°C, les risques sont importants pour les travailleurs nous pouvons donc en déduire que le droit de retrait serait justifié et justifiable dans ce cas de figure.

Le salarié ne peut subir aucune retenue de salaire pour l'exercice de ce droit de retrait s'il est bien entendu justifié. On considère dans ce cas en réalité que l'employeur n'a pas rempli son obligation de santé de résultat qui lui incombe.

Dans les situations de travail exposant à une forte chaleur, une évaluation des risques et la mise en place de mesures de prévention appropriées permet en réalité de limiter les situations de danger.

De plus, les représentants au CHSCT peuvent déposer un droit d'alerte pour danger grave et imminent sur le registre spécial pour signaler une situation à risque à l'employeur.

Des métaux et des mots

Tous les mois, FO Métaux vous propose mots croisés et sudoku, ainsi qu'un peu de culture, syndicale bien sûr, autour d'un mot chargé d'histoire et que les métallos connaissent bien.

Solution du n° 587

8	7	3	9	4	6	2	1	5
5	2	9	8	7	1	6	3	4
4	6	1	5	3	2	7	9	8
7	1	5	4	8	9	3	6	2
9	4	2	6	1	3	8	5	7
3	8	6	2	5	7	9	4	1
6	9	4	1	2	8	5	7	3
1	3	8	7	6	5	4	2	9
2	5	7	3	9	4	1	8	6

Sudoku

Sudoku n° 588

			5	6	9	4	7	
				7		9		3
			1	3				
4	3						6	9
		8				5		
				8	2			
1		7		9				
	4	2	7	1	6			

Le mot du mois : Accord



Greuze, L'Accordée de village. Musée du Louvre

Avant les vacances, on a quitté les lecteurs de FO Métaux sur le mot « conflit ». Pour se montrer positif en cette rentrée, évoquons plutôt le substantif « accord ». D'ailleurs, tout conflit, social en particulier, n'a-t-il pas vocation à se conclure par un accord ? C'est le verbe « accorder » qui est d'abord entré dans la langue française, en 1080, avec le sens de « réconcilier » (du latin *accordare*, de *ad*, « vers », et *cor*, *cordis*, « coeur »), avant de prendre vers 1291 le sens de « conclure un accord ». Cette référence au coeur dit assez qu'il s'agit d'un état résultant - idéalement - d'une communauté de sentiments, de volontés, au minimum d'opinions. À défaut, on peut, sans cesser de camper sur des positions divergentes, trouver opportun de *signer un accord*. C'est un compromis, l'essence même du réformisme : on trouve sur un ou plusieurs points donnés un terrain d'entente, ce qui ne signifie pas qu'on soit *d'accord* sur tout. Sous l'influence du latin *chorda*, qui allait donner « corde », le mot s'est imposé aussi dans le domaine musical : on joue (on plaque) un accord, parfois l'on *accorde* un instrument (à moins qu'on ne le laisse faire par un *accordeur*) et l'on goûtera, puisqu'il respecte à merveille les lois de l'harmonie, *l'accord parfait*. Toujours dans le domaine musical, notons que le mot (ou plutôt sa version allemande, *Akkord*) a inspiré un certain Damian lorsqu'en 1829 il a baptisé son invention, *l'accordéon*. Dans un passé plus lointain encore, les familles se réunissaient pour les *accordailles* des futurs époux, *l'accordée* avec son *accordé*, autrement dit les fiancés. En étaient-ils eux-mêmes d'accord ? On n'en jurerait pas car, à cette époque de mariages arrangés, les jeunes filles choisissaient rarement leurs maris (ou leur mari ? Les *accords grammaticaux* font souvent hésiter...)

Mots croisés n° 588

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
A										
B										
C			■					■		
D					■					
E				■						
F				■			■			
G					■			■		
H			■							
I										
J										

Solution du n° 587

C	A	O	U	T	C	H	O	U	C		
L	O	G	I	C	I	E	L	L	E		
A	U	R	O	R	A	L	T	N			
R	T	E					N	I	O	R	
I			■	A			S	O	N	A	R
N	E	A	N	T			M	P	I		
E	N	T	R	E	R	A	I	L	S		
T	N						N	I	R	A	T
T	E	R	R	O	R	I	S	T	E		
E	S	P	E	R	A	N	C	E	S		

Horizontalement

A. Survivante d'une phase terminale. B. Doux occitan. C. Ordinaire une fois par an. Peintre italien. Petit volume. D. Ministre sans portefeuille. Adapta à l'écran. E. Pas fameux. Employé mis à la porte. F. Traduit la perplexité du sondé. Tête de série. En octobre. G. Fait ses preuves. Ailes tricolores. Bouts d'essai. H. Sur le podium. Arsène en est tout retourné. I. Une compagne chère, mais en deux mots, guère recommandable. J. Bouche-trous.

Verticalement

1. Il tire en douce sur la réserve. 2. Elle reprend le fil. 3. Extraits d'une carrière. Bien calé. Après, c'est élémentaire. 4. Être à la dérive. Cousin de la mozzarella. 5. Sur la rose des vents. Distingué. Participe dans la joie. 6. Bien trop fréquents. 7. Free est compris dedans. Victime d'un refroidissement. 8. Petit joint. Roulé sous les aisselles. Plus italien dans un air. 9. Des hommes très engageants. 10. Elle s'échappe du foyer.



Mutuelle-msae.fr

La mutuelle ouverte à tous depuis 1956

Une mutuelle indépendante, autonome, fondée sur des principes de solidarité entre les adhérents, de redistribution et de transparence.

Sa dimension humaine et sa proximité lui permettent écoute, conseil et souplesse dans l'élaboration des contrats collectifs ou individuels.

Pour les PARTICULIERS en lien ou non avec AIRBUS :

Que vous soyez Retraité, Étudiant, Travailleurs non salariés... nous vous proposons des offres Santé de différents niveaux, adaptées à vos besoins.

Pour les ENTREPRISES de tout secteur d'activité :

La mutuelle MSAé est en mesure de vous proposer des contrats collectifs à adhésion obligatoire au choix (dont le « Panier de Soins » réglementaire), ainsi que deux options renfort, dans le respect de la réglementation des contrats responsables.

Pour les salariés du groupe AIRBUS :

Des options sur-complémentaires au choix pour renforcer les garanties du contrat collectif obligatoire.



Siège Social MSAé
AIRBUS HELICOPTERS
CS 70 069
13726 Marignane CEDEX
Tél.: 04 42 85 85 36
Fax: 04 42 85 86 65
email: contact.siege@msae.fr

MALAKOFF MÉDÉRIC ET HUMANIS se sont regroupés POUR ENCORE MIEUX VOUS PROTÉGER

NOS ENGAGEMENTS

Vous proposer des solutions personnalisées en santé et en prévoyance

Vous aider à concilier bien-être des salariés et performance

Vous garantir des soins de qualité au juste prix

Être à vos côtés dans les moments de fragilité

Vous accompagner en retraite

Agir pour une société plus juste et plus inclusive

malakoffmederic-humanis.com



malakoff médéric
humanis

SANTÉ - PRÉVOYANCE - RETRAITE - ÉPARGNE